



COMMUNE
de SAINT-AGATHON

EXTENSION DU DORTOIR
ET REAMENAGEMENT DE LA CLASSE DE
PETITE SECTION
DE L'ECOLE MATERNELLE

D.C.E. MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

Procédure adaptée

Programme

DATE : 15 Juillet 2016

COMMUNE DE SAINT AGATHON

EXTENSION DU DORTOIR ET REAMENAGEMENT DE LA CLASSE DE PETITE SECTION DE L'ECOLE MATERNELLE

I. CONTEXTE – PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

La commune de SAIN-AGATHON souhaite agrandir la salle de repos dédiée à la petite section de l'école maternelle afin de tenir compte et de la réglementation, qui interdit le couchage superposé, et d'un couchage insuffisant au vu des effectifs.

Pour ce faire, la commune a décidé de construire une nouvelle salle de repos, avec une capacité de 29 couchages, et d'agrandir la classe de petite section en « récupérant » l'actuelle salle de repos.

Ces travaux visent à répondre au bien être de l'enfant et à améliorer les conditions matérielles offertes aux enseignants et au personnel.

II. EXPRESSION DES BESOINS

L'extension et le réaménagement doivent permettre de créer un espace plus spacieux et- plus fonctionnel pour les enfants de petite section tant au niveau de la classe que du dortoir adjacent.

Un aménagement est donc à prévoir à savoir la suppression de la cloison qui sépare la classe et le dortoir actuel

III. LE SITE

Le bâtiment, ainsi, prolongé parallèlement à la cour de récréation, jouxte la cour de l'école élémentaire ainsi que l'espace restauration. L'extension doit être réalisée dans le prolongement de l'actuel dortoir (côté sud). Aussi convient-il de s'assurer de la sécurisation des lieux et de tenir compte des contraintes liées aux accès des différents équipements publics (cantine, accueil périscolaire, terrain de sport....).

IV. CARACTERISTIQUES ATTENDUES DE L'EXTENSION ET DU REAMENAGEMENT

Pour l'extension

- Située côté sud, l'extension doit permettre d'accueillir 29 couchages sur une surface approximative de 65 m². Compte tenu de l'obligation de prendre appui sur l'actuel dortoir (pignon sud) et de la configuration des lieux, la largeur de cette extension ne pourra pas excéder l'existant, soit 8.78 m.
- Cet espace sera accessible par
 - la future classe : pose d'une porte vitrée communicante ;
 - la cour avec une porte de secours côté est.
- Le niveau du sol de l'extension doit impérativement être le même que celui du bâtiment actuel.
- Une attention particulière devra être apportée à la luminosité des lieux (**salle de repos**), le confort thermique, notamment lors de l'ensoleillement (mur sud

aveugle). Les fenêtres, avec ouverture en oscillo-battant et stores occultants, seront à prévoir dans le prolongement de l'actuel bâtiment.

- Surface du sol en linoléum ou autre matériau similaire afin d'atténuer le bruit des pas sur le sol (bien être phonique)
- Des radiateurs raccordés au réseau actuel de la chaudière gaz sont à prévoir.
- Des efforts sur la qualité énergétique de l'extension seront appréciés (isolation, **éclairage LED obligatoire**).
- Le système d'alarme devra être complété afin de couvrir la surveillance de l'extension.
- Le réseau d'eau pluvial est à déplacer.
- Les travaux devront être conformes à la nouvelle réglementation accessibilité.

Pour le réaménagement

- Suppression de la cloison existante entre la classe et le dortoir actuel
- Réfection du sol et extension du faux plafond si besoin.

V. PARTICULARITES

Durant la période de travaux, l'école devra pouvoir fonctionner dans les meilleures conditions possibles. Aussi conviendra-t-il de limiter au maximum l'impact des travaux sur son fonctionnement grâce notamment à un planning et un suivi rigoureux des différents corps de métier.

De ce fait, le démarrage des travaux devra se faire début juillet 2017

Par ailleurs, la sécurité du matériel et des ouvrages devra être assurée durant la période de travaux.

Enfin ces travaux n'impactant qu'une partie du bâtiment, il conviendra de prévoir la sécurité de la cour de récréation et des accès à l'école.

VI. LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

- Plan de l'actuelle école maternelle
- Plan cadastral
- Photographie du bâtiment (façade)
- Photographie du bâtiment (côté cour)
- Photographies de l'intérieur du bâtiment
- Diagnostic amiante